



Dossier du "Tuteur" B.A.F.A Citoyen Aixois



Direction Jeunesse Petite-Enfance Enfance Service Petite-Enfance – Enfance

Objectifs du présent dossier

Rappel des conditions de mise en oeuvre du BAFA CITOYEN pour les TUTEURS accueillants :

LES GESTIONNAIRES ALSH
du PLAN MERCREDIS AIXOIS.

Contacts :

David – Alexandre Elkind, ElkindDA@mairie-aixenprovence.fr
Elisabeth Giacalone, GiacaloneE@mairie-aixenprovence.fr
Aurore Borrás, BorrásA@mairie-aixenprovence.fr



La Direction Jeunesse – Petite-Enfance - Enfance, propose un parcours de formation au BAFA Citoyen pour les jeunes Aixois, âgés de 17 ans révolus (18 ans moins 1 jours) au 8 juillet 2019 afin d’obtenir leur BAFA complet sur l’année 2019.

Ce dispositif a pour objectif de contribuer à l’apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l’implication dans la vie locale. Il permet au jeune stagiaire de bénéficier d’un BAFA complet : stage de base, stage pratique, approfondissement et qualification, financé intégralement par la Ville d’Aix-en-Provence, sous conditions indiquées dans le présent document.

Le BAFA Citoyen Aixois fait partie des actions de STYL'AIX ADOS 2019.

La formation de ce BAFA CITOYEN est possible grâce au partenariat de CAF (dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021). Elle prévoit un perfectionnement Citoyenneté et une qualification Surveillant de Baignade.

En votre qualité de gestionnaires d'ALSH intégrés au Plan Mercredi Aixois, sur la base du volontariat, vous accueillerez ainsi un ou plusieurs stagiaires au sein de vos structures.

Aussi, les jeunes stagiaires doivent signer un contrat d’engagement mentionnant les conditions générales, les modalités et les obligations de ce parcours de formation avec tous les partenaires concernés.

Vous vous engagez ainsi à recevoir un ou des jeunes qui auront été sélectionnés pour :

- la réalisation de leur stage pratique d'une durée de 14 jours sur votre ALSH,
- Au moins 2 journées citoyennes ou 15 heures minimum sur le projet citoyen qui aura été travaillé avec vous.

1 - Conditions d’inscription

Afin de pouvoir intégrer ce dispositif, le jeune stagiaire s’engage à respecter les conditions suivantes :

- Avoir fait son inscription en ligne pour obtenir un numéro DDCS : [site Jeunes.gouv.fr/bafa.bafd](http://site.Jeunes.gouv.fr/bafa.bafd),
- Habiter le territoire de la commune,
- Être âgé de 17 ans révolus jusqu’à 18 ans moins 1 jours au 8 juillet 2019,
- Être titulaire du Brevet de Natation : pour préparer le Brevet de Surveillant de Baignade.

La ville aura reçu les dossiers de candidature et TOUTES les pièces demandées, avant le 15 mai 2019.

- 2 - Sélection des candidatures

a) Préselection : La ville réunira une commission après réception des dossiers, avec tous les partenaires concernés, pour **étudier les candidatures, en mai 2019.**

La commission sera composée des membres suivants :

- L'Elue déléguée à la Jeunesse,
- Les techniciens de la Direction Jeunesse -Petite-Enfance Enfance,
- D'un représentant de chaque gestionnaire d'ALSH Aixois volontaires.

b) Selection : Un Jury composé des mêmes personnes recevra les jeunes candidats qui présenteront leurs motivations.

Un retour sera fait auprès de chaque jeune sur sa prestation, dès le lendemain par téléphone et la décision du jury lui sera signifiée.

Une réunion d'information leur sera organisée pour les candidats retenus.

3 - Déroulement de la formation

JUILLET – AOÛT 2019

a)- À compter du LUNDI 8 JUILLET 2019

Démarrage de la formation.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATIONS

- 1ère ÉTAPE : FORMATION GÉNÉRALE (BASE) du 8 au 15 juillet

- 2ÈME ÉTAPE, : LE STAGE PRATIQUE PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE ET L'EXPÉRIMENTATION : 14 JOURS MINIMUM A PARTIR DU 16 juillet sous réserve de la validation de la formation générale par l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports.

- 3ÈME ÉTAPE : LA FORMATION D'APPROFONDISSEMENT GÉNÉRAL 6 JOURS sur des dates concertées avec les stagiaires.

- 4ÈME ÉTAPE : La QUALIFICATION "SURVEILLANCE DE BAIGNADE" 8 JOURS MINIMUM sur des dates concertées avec les stagiaires.

DERNIER TRIMESTRE 2019 REMISE DES DIPLÔMES

Un remise des diplômes est prévue en fin de formation au dernier trimestre 2019 ou au premier semestre 2020.

4 – Engagement du jeune stagiaire

Une fois sélectionné, le jeune stagiaire s'engage expressément à aller jusqu'au bout de la formation :

- 14 jours en stage pratique + au moins 2 journées ou 15 heures citoyennes au sein de vos structures gestionnaires d'ALSH Aixois. **Le stagiaire n'est pas rémunéré durant le stage pratique ni les journées citoyennes.**

- Le jeune stagiaire participe à toutes formations complémentaires dont le lieu, dates et horaires seront communiqués en temps voulu.

Le jeune accepte également de passer l'intégralité de ses stages de formation au BAFA CITOYEN avec l'organisme de formation titulaire du marché LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

5 - Prise en charge du BAFA Citoyen

a) La ville d'Aix-en-Provence s'engage à financer le Stage de Base, l'Approfondissement Citoyenneté et la Qualification Surveillant de Baignade du BAFA CITOYEN AIXOIS.

b) L'association gestionnaire d'un ALSH inscrite au Plan Mercredi Aixois et volontaire pour recevoir un stagiaire s'engage à :

- Nommer une personne référente pour participer au jury de sélection,
- Nommer une personne référente chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du stagiaire,
- Fournir au jeune un lieu de stage pratique (ALSH et/ou séjour déclaré reconnu comme recevable au titre des stages pratiques BAFA),
- Nommer un ou plusieurs référents pour permettre au jeune d'effectuer des temps d'animation conforme au nombre de jours citoyens prévus sur une action concertée : le projet citoyen.

Nous vous rappelons que vous êtes cosignataire de la convention d'engagement du BAFA Citoyen Aixois et qu'à ce titre vous êtes partenaires dans l'accompagnement du jeune vers sa réussite. Nous comptons sur vous pour les encourager et les responsabiliser.